

Accueil des parents des élèves de petite section de maternelle

Présentation des aspects institutionnels de la scolarité au CPF

Jeudi 1^{er} octobre 2015

16h00



Cette présentation sera en ligne sur le site de
l'établissement :

www.cpf.edu.lb

- Présentation du Collège Protestant Français
 - L'équipe de direction,
 - L'équipe pédagogique,
- L'organisation de la scolarité dans le système éducatif français,
- Présentation des domaines d'activités,
- Les sorties scolaires,
- Points pratiques.

■ L'équipe de direction :

- Monsieur Bruno Jacquier : proviseur du Collège Protestant Français,
- Monsieur Christophe Personnettaz : proviseur adjoint
- Monsieur Philippe Herriau : directeur administratif et financier,
- Madame Lina Al Khal : censeure,

■ Le réseau de l'A.E.F.E. :

- 494 écoles, collèges, lycées dans 134 pays.
- 330 000 élèves de par le monde
- au Liban : 6 établissements conventionnés, 40 établissements homologués (55 000 élèves),

SECONDAIRE	LYCEE	310	1683
	COLLEGE	441	
PRIMAIRE	ELEMENTAIRE	583	
	MATERNELLE	349	

■ L'organisation de la scolarité en cycles :

- Cycle 1 : PS – MS – GS
Cycle des apprentissages premiers

la maternelle

- Cycle 2 : CP – CE1
Cycle des apprentissages fondamentaux

- Cycle 3 : CE2 – CM1 – CM2
Cycle des approfondissements

l'école élémentaire

l'école

primaire

- Nouveaux cycles de 3 ans à partir de 2015
 - Cycle 1 : PS MS GS : cycle des apprentissages premiers → la maternelle
 - Cycle 2 : CP, CE1, CE2 : cycle des apprentissages fondamentaux (rentrée 2016)
 - Cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème} : cycle de consolidation.
- Les nouveaux programmes en maternelle
- Le numérique au service des apprentissages
 - La classe mobile, la salle informatique,
 - La classe tablettes
- Le projet d'établissement 2015 2018





- La coordination pédagogique de cycle et de niveau :
 - en cycle 1 : Mme Céline MAS
 - en petite section : Mme Sara ARBID HAIDAR
- Une coordinatrice des enseignantes d'arabe: Mme Sara AMMAR
- Un conseiller pédagogique : M. Claude SOUM
- Le directeur de l'école : M. Stéphane SINNAEVE

- PSA : Mme Sara ARBID HAIDAR, Mme Lama BEKDASH, Mme Nadine EL AMINE YASSINE
- PSB : Mlle Myrna FAYAD, Mme Lamia ABOU KARROUM, Mlle Rochana FARRAJ
- PSC : Mme Sirine BALAA, Mme Lamia ABOU KARROUM, Mlle Rawane HACHEM
- PSD : Mme Dalia BARADA MEHIO, Mme Lama BEKDASH, Mme Samah EI KAMMOUH

- Une équipe de suivi scolaire :
 - Une assistante de direction : Madame Noha Maalouf
 - Une psychologue scolaire : Madame Samia Haddad
 - Deux infirmières : Mesdames Samar Issa et Yasmine Nahas
 - Une responsable de la prévention et de la solidarité :
Madame Christine Lacoste
 - Une bibliothécaire/documentaliste : Mme Nada Kamel
 - Une dame de service : Mme Marie Ghazarian « Maro »
 - Une responsable vie scolaire : Mme Anne Kalakech

- Les difficultés dans le parcours scolaire des élèves : une des missions des équipes éducatives.
 - Les enseignants
 - Les parents
 - La psychologue scolaire
 - Les intervenants para-médicaux
- Trouver des solutions pédagogiques...
 - Elaborer des conduites à tenir
 - Définition de Protocole d'Accueil Individualisé ou de Projet Personnalisé de Scolarisation

du temps

de la confiance

- L'enseignement de l'arabe : Madame AMMAR
 - L'importance de parler arabe à la maison et en toute situation pratique (cuisiner un gâteau, jouer à un jeu de société...)
 - Accompagner l'apprentissage de la langue pour lui donner du sens
 - Enjeux culturels, intellectuels...
 - Développer une identité plurilingue et pluriculturelle

- Les projets bilingues : dans toutes les sections et particulièrement en maternelle

- Les finalités :
 - aider chaque enfant à devenir autonome
 - s'approprier des connaissances (savoir et savoir-faire) et des compétences (savoir être) selon des démarches adaptées.
 - **Le jeu : manipuler le concret, plutôt que le travail sur fiche**

Les objectifs essentiels :

- L'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre, en arabe et en français.
- La socialisation

- **Les apprentissages se structurent autour des 5 domaines d'activités suivants :**
 - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
 - Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
 - Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
 - Construire les 1ers outils pour structurer sa pensée,
 - Explorer le monde

- Le vivre ensemble est une compétence transversale

- Les situations d'apprentissage vécues en commun sont préférables aux exercices formels (les fiches).
 - Apprendre en jouant
 - Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
 - Apprendre en s'exerçant
 - Apprendre en se remémorant et en mémorisant

- 26 périodes d'enseignement dont 7 en langue arabe,
- Le temps scolaire est un temps long → le sommeil, l'alimentation...
- La sieste
- L'évaluation du travail en classe : cahier de progrès
- Le respect des règles en usage à l'école maternelle,

- Le langage :
 - Parler avec une structure de phrase cohérente et un vocabulaire adapté,
 - Eviter le langage « bébé »,
 - Parler « vrai », donner du sens.
 - Parler pour expliquer,
 - Eviter autant que faire se peut le mode impératif « donne » - « prends » - « fais »,
 - Une conversation = une langue MAIS si un mot manque, alors dites le dans la langue qui vous convient et expliquez...

La morsure, marquage de territoire ou comportement d'appel :

2 réponses éducatives

- Faire accepter à l'enfant cet interdit
- Protéger le reste du groupe
- Privilégier le dialogue avec les parents de l'enfant mordeur :

Relais du discours de l'école à la maison



COLLEGE PROTESTANT FRANÇAIS
Beyrouth, Liban

CARNET DE CORRESPONDANCE
ECOLE MATERNELLE

Année scolaire
2013/2014

NOM: _____

PRENOM: _____

CLASSE: _____

AUTORISATION DE SORTIE

Afin de contrôler les sorties des enfants, veuillez avoir l'amabilité de compléter ce document.

Mon enfant voyagera avec l'autocar, Oui Non

Nom de l'accompagnatrice et N° de l'autocar: _____

J'autorise mon enfant à sortir avec:

- Mme _____
- M. _____
- Frère ou soeur à partir du cycle III: _____
- Chauffeur (nom) _____

Nous confions votre enfant **seulement aux personnes désignées** ci-dessus.

Veuillez prendre note de l'heure de sortie:

- Lundi, Mardi, Jeudi: 15h 10
- Mercredi, Vendredi: 12H 05

Les parents ou les accompagnateurs doivent obligatoirement aller chercher leurs enfants en classe, Merci!

La Proviseur

TRÈS IMPORTANT

Les parents doivent consulter l'agenda chaque jour et signer chaque fois qu'un message est inscrit. Cela permet aux enseignantes de s'assurer que les parents ont bien pris connaissance du message.
Avec nos remerciements.

La direction
Les enseignantes

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Chers parents/titulaires de l'autorité parentale:

Dans le cadre du programme scolaire de votre enfant, il aura l'opportunité de publier des documents et des projets personnels sur Internet. De tels projets peuvent inclure : des pages web personnelles, des histoires, des poèmes, des recherches et des photographies de groupe.

Malgré la similitude entre la rubrique scolaire de l'école dans le journal local et une page web, la page web a la particularité d'être accessible à un niveau beaucoup plus vaste d'individus. Des étudiants, de même que des enseignantes des internautes provenant du monde entier auront l'occasion de visionner et de commenter par voie de courriel, le matériel publié par votre enfant.

Un tel projet ne sera toute fois accessible que sur une autorisation parentale écrite. Il est de la politique de la commission scolaire qu'aucun renseignement personnel, susceptible de permettre l'identification des élèves ne sera divulgué sur Internet. Pour permettre à votre enfant de participer à ce projet, veuillez signer la formule ci-dessous.

Merci de votre collaboration.

Au nom de mon enfant, _____

J'accorde au Collège Protestant Français, la permission de publier sur le site du collège: www.cpf.edu.lb ses travaux et documents personnels. J'autorise la publication des travaux de mon enfants (textes, projets, poèmes, histoires, dessins...) ainsi que les photos prises en groupe.

Signature des Parents

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRINCIPES GÉNÉRAUX – OBJECTIFS

Le Règlement Intérieur régit la vie de la communauté scolaire et a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la sécurité des personnes qui y travaillent.

Il est porté à la connaissance des membres de la communauté scolaire auxquels il s'impose et qui sont tenus de l'appliquer en toutes circonstances. Il définit les droits et les devoirs de chacun, notamment en déterminant les modalités selon lesquelles sont mis en application :

- le devoir de tolérance à l'égard d'autrui, dans son intégrité physique et sa liberté de conscience, dans le respect de ses biens et de son travail,
- la neutralité de l'établissement qui est un gage d'égalité et de respect de l'identité de chacun. Le port de signes ou tenues par lesquelles les personnes manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit,
- l'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité et organisées par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent,
- la prise en charge progressive par les élèves de certaines de leurs activités à caractère éducatif, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté,
- le respect du matériel et des installations mises à la disposition de tous,
- l'engagement pour chacun de ne recourir à aucune violence ou agression physique ou morale et d'en réprimer l'usage,
- l'engagement pour chacun d'éviter toute forme de fraude.

Par son inscription au Collège, tout élève acquiert le **droit** :

- de vivre sa scolarité dans un cadre de confiance et de respect mutuels,
- de suivre les cours dispensés dans sa section,
- d'utiliser les équipements nécessaires à sa formation.

Il se crée aussi des **devoirs** :

- de suivre les consignes de la direction, des professeurs et autres personnels
- de respecter les personnes et les biens, communs et particuliers,
- de se soumettre aux règles de la vie en communauté.

Tous les adultes de l'établissement, qu'ils soient personnels administratifs, enseignants, éducatifs ou de service ont d'abord pour objectifs :

- d'assurer la bonne qualité des études,
- de développer les qualités humaines, morales et intellectuelles des élèves qui leur sont confiés,

XIV - CONSIGNES PARTICULIÈRES

Les cadeaux destinés aux enseignants à l'occasion de toutes les fêtes sont strictement interdits. Les leçons particulières sont fortement déconseillées.

XV - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur ne pourra être modifié qu'après consultation du Conseil d'école et du Conseil d'établissement.

Ce règlement a été réactualisé et voté en Conseil d'établissement.

Signature des Parents

Mme et M. _____

- Les sorties scolaires : **la sécurité avant tout.**
 - **Lieux** : uniquement dans les zones autorisées par les services de l'Ambassade de France,
 - **Organisation** : à la journée ou demi-journée, transport en bus.
 - **Encadrement** : les enseignants, les assistantes, deux ou trois mamans d'élève.

Inutile de suivre les classes.

- Points pratiques :
 - Les horaires : fermeture des portes **à 8h05.**
 - Les badges : **obligatoires.**
 - La communication des documents : l'agenda, le site du CPF, le cahier de progrès 2 fois par an : le 08/02/2016 et le 20/06/2016
 - Rencontres parents/enseignants/direction : sur rendez-vous, et ...
la courtoisie est de rigueur,
 - Les invitations aux anniversaires : **pas à l'école.**
 - Les objets interdits : les petits bijoux, les jouets, l'argent.
 - Les goûters : équilibrés (fruits, ...)

■ Métier difficile...

- Accompagner, responsabiliser, proposer
- Faire confiance à l'école, communiquer avec les enseignantes
- Se faire confiance, parler vrai.
- Relativiser : la scolarité n'est pas une course de vitesse, éviter les pressions
- Abandonner « le côté obscur » des réseaux sociaux

Accueil des parents des élèves de petite section de maternelle

Jeudi 1^{er} octobre 2015
16h00

